

Trahison(s)

Au regard de la diversité de sens que peut revêtir la notion de trahison, il s'avère intéressant, dans le cadre de ce numéro de *Droit et Cultures* consacré à ce thème de la trahison, de se pencher plus précisément sur les réactions à l'acte de trahir et sur le sens donné au fait de trahir dans un domaine particulier, celui du droit.

Car si la trahison dans sa première acception, la trahison qui va à l'encontre de la société, de l'intérêt général, trouve un champ d'application naturel dans le monde du droit, dans lequel on prend souvent par exemple en considération la trahison envers l'État, le pays ou la patrie, qu'en est-il de la trahison en tant que simple manquement à la parole donnée, de la trahison-déloyauté, de l'infidélité en quelque sorte ?

Il ressort des différentes contributions ici présentées que le droit s'attache de plus en plus à la trahison dans cette conception élargie de loyauté brisée, de manquement à la confiance ou à la parole donnée, en particulier dans des domaines dans lesquels on ne l'attendrait pas *a priori*, tels que le droit des personnes, le droit de la santé ou le droit commercial. C'est l'intérêt même de la personne qui, ayant accordé sa confiance, a ensuite été trahie, qu'il faut dans ces cas protéger.

Université
Paris Nanterre

DROIT
et
CULTURES

Avec le soutien du
CNL
Centre national
du livre

ISBN : 978-2-343-12774-3
24 €



REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNRS

74

2017/2

Trahison(s)

74 2017/2

Trahison(s)



DROIT
et
CULTURES

Revue internationale interdisciplinaire

L'Harmattan